

vaulx^{en}velin

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du **09 décembre 2016**

Compte rendu affiché le **16 décembre 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **02 décembre 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Muriel LECERF**

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Charazede GAHROURI, Sacha FORCA.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

16.12.0646

Budget principal de la ville - Budget
primitif 2017

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Muriel LECERF, Virginie COMTE à Kaoutar DAHOUM, Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Philippe MOINE à Sacha FORCA.

Membres absents excusés : **Batoul HACHANI**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le vote du budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion publique locale. Traduction du projet politique conduit par la municipalité, il est le fruit d'un travail collectif entre les élus et les services, avec une méthode de préparation budgétaire exigeante. Conformément au cadre réglementaire, le débat d'orientation budgétaire, préalable obligatoire à l'adoption du budget, s'est tenu au sein du Conseil municipal le 17 novembre dernier.

Ce budget 2017 repose sur plusieurs axes, qui constituent le socle de la politique pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement (PPFI) :

- Un plan d'investissement résolument ambitieux, permettant de répondre aux besoins des habitants en terme d'équipements nouveaux (groupes scolaires, maison de quartier / médiathèque), de réhabilitation et d'entretien du patrimoine communal. Pour 2017, c'est le point particulièrement notable, avec des dépenses d'équipement prévues à hauteur de 28,6 millions d'euros.
- Le maintien des taux municipaux de la fiscalité locale.
- La maîtrise de la dette.
- Un équilibre pluriannuel assuré par la maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Dans ce cadre et conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M14 à laquelle il est soumis, le budget principal de la ville pour 2017 est équilibré à hauteur de **113 599 067 €**.

Cet équilibre se décompose en 78,2 millions d'euros sur la section de fonctionnement, et 35,4 millions d'euros en section d'investissement.

En termes de dépenses réelles, le budget se monte à **105 135 025 €**.

Le rapport de présentation du budget primitif ainsi que la maquette budgétaire, joints à ce rapport, précisent le contenu de ce budget, notamment les évolutions par rapport au budget 2016.

Conformément à la nomenclature M14, les équilibres et le contenu par chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2016 voté	Propositions BP 2017	Variation BP 2017 / BP 2016
011	Charges à caractère général	14 057 808,00	14 601 358,00	3,87%
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 146 000,00	46 041 944,00	4,29%
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	9 931 340,00	9 653 187,00	-2,80%
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus			
Total des dépenses de gestion courante		68 135 148,00	68 135 148,00	3,17%
66	Charges financières	1 552 000,00	1 431 000,00	-7,80%
67	Charges exceptionnelles	575 000,00	75 600,00	-86,85%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	705 127,53	0,00	
022	Dépenses imprévues			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		70 967 275,53	71 803 089,00	1,18%
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	3 739 563,53	4 428 042,00	
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	2 000 000,00	2 000 000,00	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.</i>			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 739 563,53	6 428 042,00	
TOTAL		76 706 839,06	78 231 131,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2016 voté	Propositions BP 2017	Variation BP 2017 / BP 2016
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 606 581,00	3 050 344,00	17,02%
73	Impôts et taxes	42 055 892,00	43 528 892,00	3,50%
74	Dotations et participations	29 489 741,00	30 419 795,00	3,15%
75	Autres produits de gestion courante	751 770,00	802 600,00	6,76%
13	Atténuations de charges	350 000,00	303 500,00	-13,29%
Total des recettes de gestion courante		75 253 984,00	78 105 131,00	3,79%
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	12 600,00	20 000,00	58,73%
78	Reprises provisions semi-budgétaires	705 127,53	70 000,00	-90,07%
Total des recettes réelles de fonctionnement		75 971 711,53	78 195 131,00	2,93%
42	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	735 127,53	36 000,00	
43	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		735 127,53	36 000,00	
TOTAL		76 706 839,06	78 231 131,00	

R 002 RESULTAT	0,00
REPORTE	

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	78 231 131,00
--	----------------------

L'équilibre ainsi dégagé permet d'assurer un autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement en augmentation par rapport au budget précédent :

	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
Total des recettes réelles de fonctionnement	75 971 711,53	78 195 131,00	2,93%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	70 967 275,53	71 803 089,00	1,18%
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	5 004 436,00	6 392 042,00	27,73%

Avec les opérations d'ordre, la section de fonctionnement est ainsi équilibrée à hauteur de 78 231 131 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2016 voté	Propositions BP 2017
20	Immobilisations incorporelles	345 560,00	2 433 439,00
204	Subventions d'équipement versées	373 166,00	432 808,00
21	Immobilisations corporelles	490 000,00	7 141 660,00
211	GS Wallon	0,00	105 000,00
212	GS Grandclément réhabilitation	650 257,00	1 182 399,00
213	GS A.Croizat	4 440 000,00	3 015 000,00
215	Equipement R.Beauverie	1 925 096,00	8 392 618,00
216	Equipement O. Cartailhac	195 302,00	594 156,00
217	Développement numérique GS	498 000,00	584 000,00
23	Immobilisations en cours	5 549 660,00	4 450 478,00
800	Conseils de quartier	240 000,00	240 000,00
Total des dépenses d'équipement		14 707 041,00	28 571 558,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 425 000,00	4 750 378,00
Total des dépenses financières		4 425 000,00	4 750 378,00
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		19 142 041,00	33 331 936,00
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>735 127,53</i>	<i>36 000,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>2 000 000,00</i>
Total des opérations d'ordre		<i>735 127,53</i>	<i>2 036 000,00</i>

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 877 168,53	35 367 936,00
---	----------------------	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2016	BP 2017
13	Subventions d'investissement reçues	6 658 557,00	5 453 217,86
16	Emprunts et dettes assimilées	5 649 048,00	19 386 676,14
Total des recettes d'équipement		12 307 605,00	24 839 894,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 820 000,00	2 090 000,00
Total des recettes financières		1 820 000,00	2 090 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		14 137 605,00	26 939 894,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>3 739 563,53</i>	<i>4 428 042,00</i>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>2 000 000,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>2 000 000,00</i>
Total des opérations d'ordre		<i>5 739 563,53</i>	<i>8 428 042,00</i>

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 877 168,53	35 367 936,00
---	----------------------	----------------------

Le budget 2016 est donc un budget construit dans la logique de la politique pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement. Fondé sur la consolidation de la capacité d'autofinancement et donc la maîtrise des dépenses de fonctionnement, il vise la réalisation d'une partie conséquente du programme d'investissement du mandat (28,6 millions d'euros en 2017).

En conséquence, je vous propose :

- D'adopter le budget primitif 2017 du budget principal de la ville, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 30
Votes Contre : 4
Abstention : 2

- Adopte le budget primitif 2017 du budget principal de la ville, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

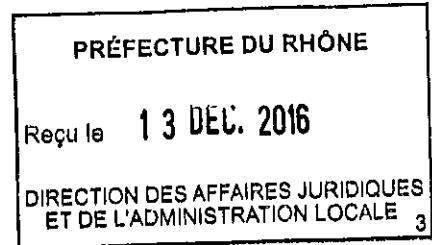


Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY

**VILLE
DE
VAULX-EN-VELIN**



**Rapport de présentation du
Budget primitif 2017**

Séance du 9 décembre 2016

Budget principal de la Ville et budgets annexes du planétarium, de la télésurveillance, du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), et de la maison des fêtes et des familles.

Sommaire

Introduction

1- Les informations financières essentielles de la ville

1-1 Les axes budgétaires pour 2017.

1-2 L'équilibre général du budget 2017.

2- Le budget principal 2017 de la ville

2-1 : Les dépenses de fonctionnement.

2-2 : Les recettes de fonctionnement.

2-3 : Les dépenses d'investissement.

2-4 : Les recettes d'investissement.

3- Les budgets annexes

3-1 : Le planétarium.

3-2 : La maison des fêtes et des familles.

3-3 : La télésurveillance.

3-4 : Le SSIAD.

Introduction

Le vote du budget est un temps majeur de la gestion des collectivités locales. Organisé et exhaustif quant à la déclinaison financière des politiques publiques, il permet à la ville de mettre en relation les choix en matière d'action publique, et les moyens nécessaires à la conduite des différentes politiques.

Le budget primitif 2017 se caractérise par plusieurs particularités, en proposant une déclinaison particulière des axes stratégiques du mandat (plan d'investissement de 112 millions d'euros, maintien des taux de la fiscalité locale, maîtrise de la dette, et plan d'économies sur les dépenses de fonctionnement).

Tout d'abord, par un niveau d'investissement inédit ces dernières années. Alors que celui-ci a été compris entre 12 et 15,2 millions d'euros en rythme annuel entre 2011 et 2015, les dépenses d'équipement de l'exercice 2017 sont prévues à hauteur de 28,6 millions d'euros. Il s'agit de la mise en œuvre de plusieurs projets marquants du mandat : la construction de l'équipement intégré René Beauverie (8,4 millions d'euros), les dépenses liées aux deux groupes scolaires du sud (3,1 millions d'euros pour l'acquisition de foncier et le démarrage des études), la fin des rénovations des groupes scolaires Grandclément (1,2 million d'euros) et Croizat (3 millions d'euros), le début du déploiement de la vidéoprotection (425.000 euros), ou encore la rénovation du planétarium (1,1 million d'euros). Aucune de nos priorités de politiques publiques (éducation, sécurité et culture notamment) ne sont oubliées ; l'année 2017 traduira ces orientations, tout en attachant une importance particulière à la rénovation des bâtiments publics (mairie annexe notamment).

Un tel niveau de dépenses d'équipement n'est pas sans contrainte sur les autres pans du budget communal. Le maintien des taux municipaux – et même la diminution des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière avec la non reprise en 2017 des taux du syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) dans la fiscalité municipale –, ainsi que la maîtrise de la dette, obligent à des choix de gestion sur le fonctionnement courant des services. Ceci se traduit en 2017 par un plan d'économies sur les dépenses de fonctionnement, qui passe par la rationalisation des achats (dépenses courantes, prestations externalisées), l'analyse financière des différentes politiques publiques (animation-gestion des locaux associatifs) et des risques encourus par la collectivité (politique d'assurances des bâtiments communaux par exemple).

Pour autant, plusieurs projets nouveaux auront un coût notable en 2017. En premier lieu, la mise en œuvre d'un « plan propreté » (230.000 euros), qui passe par une amélioration qualitative et quantitative des prestations d'entretien sur les espaces publics, et un lien renforcé avec les différents opérateurs publics et privés pour coordonner les actions de propreté. Le développement des accueils de loisirs le mercredi après-midi aura également un coût net de 190.000 euros. Mais ce sont là des besoins forts de la population, auxquels il s'agit de répondre de façon concrète l'an prochain.

Le présent rapport a donc pour objet de venir expliciter les éléments notables du budget principal 2017 de la ville et de ses quatre budgets annexes.

1- Les informations financières essentielles de la ville

1-1 : Les axes budgétaires pour 2017.

Le budget de la ville est bâti autour de plusieurs priorités, déjà présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire :

- 1) **Un programme d'investissement conséquent** (de l'ordre de 112 millions d'euros sur le mandat), avec une traduction forte en 2017 : **28,6 millions d'euros de dépenses d'équipement**, qui correspondent aux priorités d'investissement : l'éducation (réhabilitations des groupes scolaires Croizat et Cartailhac, début de la construction du groupe scolaire R. Beauverie), la sécurité (déploiement de la vidéoprotection, nouveau poste de police municipale), la culture (rénovation du planétarium).
- 2) **Le maintien des taux municipaux de la fiscalité locale.** Depuis 2014, les taux de la fiscalité locale ont été maintenus. Ce sera une priorité du mandat, car les taux de la fiscalité locale à Vaulx-en-Velin sont déjà plus élevés que la moyenne nationale. Dans le contexte contraint des communes actuellement, plusieurs ont fait le choix d'augmenter les impôts. Si la ville de Vaulx-en-Velin a moins subi la baisse des dotations que les autres (la péréquation a compensé la baisse des concours de droit commun), elle fait aussi le choix d'avoir une fiscalité maîtrisée. En 2017, la ville a décidé de ne pas réintégrer dans sa fiscalité les taux du syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage. Ainsi, la ville versera désormais une participation directement depuis son budget à cet organisme, qui ne sera plus directement financé par les impôts des vaudais. A ce titre, il faut rappeler que les taux des impôts locaux dépendent de plusieurs décideurs :

Structure des taux des impôts locaux au sein de la ville de Vaulx-en-Velin

	Taxe d'habitation		Taxe foncière sur le bâti	
	2016	2017	2016	2017
Ville	22,46%	22,46%	26,46%	26,46%
SIACJ	0,09%		0,10%	
Autres syndicats mixtes	0,75%	0,75%*	0,87%	0,87%*
TEOM (Métropole)			6,32%	6,32%*
Métropole	7,61%	7,61%*	11,58%	11,58%*
Total	30,91%	30,82%	45,33%	45,23%

*sous réserve du choix des assemblées délibérantes pour les taux 2017.

La part de la ville dans les taux des impôts locaux est la plus significative, mais celle-ci a eu tendance à diminuer ces dernières années car contrairement à la ville, les autres organismes ont augmenté leurs taux. L'engagement de la municipalité de ne pas augmenter les taux municipaux sera tenu tout au long du mandat.

- 3) **La maîtrise de la dette**, pour ne pas pénaliser les générations futures et la capacité à investir de la ville lors des prochains mandats.

Ces trois priorités budgétaires conduisent à identifier l'ensemble des marges de manœuvre possibles en section de fonctionnement. Pour cela, **un plan d'économies** est mis en place, afin de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement sous le niveau de l'inflation à périmètre constant. Ce plan d'économie vise une application concrète sur le temps du mandat, par des évolutions sur la commande publique, une réflexion sur les moyens innovants de réaliser les missions courantes de service public, et l'identification des possibilités d'investissement productifs d'économies de frais de fonctionnement (rénovations thermiques ciblées par exemple).

1-2 : L'équilibre général du budget 2017.

L'équilibre général du budget principal de la ville se monte à **113.599.067 euros**.

Les dépenses réelles de l'exercice atteindront 105.135.025 euros, dont 71.803.089 euros en fonctionnement et 33.331.936 euros en investissement.

Ces montants sont en augmentation par rapport à l'exercice 2016 :

	BP 2016	BP 2017	% évolution
Dépenses réelles de fonctionnement	70 967 275,53	71 803 089,00	1,18%
Dépenses réelles d'investissement	19 142 041,00	33 331 936,00	74,13%
Total des dépenses réelles du budget	90 109 316,53	105 135 025,00	16,67%

En volume global, ce budget 2017 est largement supérieur à celui de l'exercice 2016 du fait de la montée en charge du programme d'investissement, qui donne lieu à un niveau de dépenses très conséquent sur l'exercice 2017.

Pour financer ces dépenses d'investissement, la ville fait le choix d'une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, ce qui se traduit par une évolution limitée des dépenses réelles de cette section. Une évolution inférieure à 1,2% de cette section constitue en effet un effort de gestion remarquable.

2- Le budget principal 2017 de la ville

2-1 : Les dépenses de fonctionnement.

En 2017, la structure des dépenses de fonctionnement va être marquée par plusieurs évolutions notables :

- La mise en place du « plan propreté » : impact prévisionnel de **230.000 euros** (170.000 euros sur le chapitre 011 et de 60.000 euros sur le chapitre 012).

Il s'agit de mettre en place un plan d'action en terme de propreté, qui comprend une amélioration qualitative et quantitative des prestations d'entretien sur les espaces publics, et un lien renforcé avec les différents opérateurs publics et privés pour coordonner les actions de propreté.

- La mise en place d'une assurance sur les bâtiments communaux : impact prévisionnel de **200.000 euros** sur le chapitre 011.

Ce choix de politique publique est avant tout un enjeu financier ; une assurance des bâtiments doit permettre d'étaler annuellement le coût du risque, et éviter une reconstruction complète d'un équipement aux frais directs de la collectivité (1,2 million d'euros pour la reconstruction du gymnase Owens par exemple).

- Le développement des accueils de loisirs le mercredi après-midi : impact prévisionnel net de **190.000 euros** (en dépenses, 100.000 euros sur le chapitre 011 et 250.000 euros sur le chapitre 012, 160.000 euros de recettes).

Le développement des accueils de loisirs depuis septembre 2016 aura un effet en année pleine l'an prochain de l'ordre de 350.000 euros. En parallèle, 160.000 euros de recettes sont escomptés.

- L'organisation de l'animation-gestion des locaux associatifs : économie de l'ordre de **90.000 euros** (impact prévisionnel de 20.000 euros supplémentaires au chapitre 011 et de 250.000 euros au chapitre 012, économie de 360.000 euros au chapitre 65).

La fin du marché d'animation-gestion des locaux associatifs en septembre dernier a eu une répercussion sur la ventilation des charges de fonctionnement, qui correspond dans l'ensemble à une économie de l'ordre de 90.000 euros.

En termes budgétaires par chapitres, la ventilation des dépenses de fonctionnement est la suivante :

	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
011- Charges à caractère général	14 057 808,00	14 601 358,00	3,87%
012- Charges de personnel et frais assimilés	44 146 000,00	46 041 944,00	4,29%
65- Autres charges de gestion courante	9 931 340,00	9 653 187,00	-2,80%
Total des dépenses de gestion courante	68 135 148,00	70 296 489,00	3,17%
66- Charges financières	1 552 000,00	1 431 000,00	-7,80%
67- Charges exceptionnelles	575 000,00	75 600,00	-86,85%
68- Dotations aux provisions	705 127,53		-100,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	70 967 275,53	71 803 089,00	1,18%

Au chapitre 011 des charges à caractère général, l'augmentation de 543.550 euros (3,87%) s'explique par plusieurs éléments :

- La mise en place des assurances sur les bâtiments communaux, pour un coût estimé à 200.000 euros.
- Le plan propreté, pour 170.000 euros.
- Le développement des accueils de loisirs le mercredi après-midi, pour 100.000 euros.
- Des frais d'honoraires d'urbanisme de l'ordre de 100.000 euros, liés aux acquisitions de terrains prévues l'an prochain.
- Des études liées au nouveau plan national de rénovation urbaine et à la mise en place d'une démarche numérique, pour un montant de 80.000 euros total (en parallèle, 40.000 euros de subventions sont escomptées).

Ces postes de dépenses nouveaux ont conduit à stabiliser les moyens financiers à périmètre constant. Certaines dépenses ayant un coût croissant de façon structurelle (restauration scolaire, fluides), les efforts sur les dépenses courantes des services ont été portés à hauteur de 2% en moyenne.

Au chapitre 012 des charges de personnel et frais assimilés, l'augmentation de 1.895.944 euros (4,29%) s'explique par plusieurs éléments :

- La revalorisation du point d'indice pour la rémunération des agents, avec un impact prévisionnel de 460.000 euros sur l'année 2017. Il s'agit de l'application de la revalorisation décidée par le gouvernement (0,6% au 1^{er} juillet 2016, 0,6% au 1^{er} février 2017), qui a eu un impact de l'ordre de 120.000 euros en 2016 (intégré en décision modificative). En 2017, l'impact en « année pleine » est estimé à 460.000 euros.

- L'intégration au sein du budget principal de la ville du personnel mis à disposition du CCAS (résidence A.Croizat), pour un montant de 250.957 euros. Une recette parallèle du même montant est intégrée au chapitre 70 des produits des services.
- Le développement des accueils de loisirs le mercredi après-midi, pour 250.000 euros.
- La reprise en gestion directe de l'animation-gestion des locaux associatifs, pour 250.000 euros.
- Le recrutement de trois nouveaux agents de surveillance de la voie publique (ASVP), pour 100.000 euros.
- Le plan propreté, pour 60.000 euros.
- Les recrutements dus aux ouvertures de classe à la rentrée de septembre prochain, pour un montant estimé à 60.000 euros.

A ces éléments nouveaux en 2017 par rapport à 2016, il faut ajouter 464.000 euros d'évolution structurelle de la masse salariale (1,05%), qui correspondent à un niveau inférieur au « glissement vieillesse technicité » (GVT, évolutions de carrière des agents) et donc à un réel effort de gestion de ce poste de dépenses par la collectivité.

Au chapitre 65 des autres charges de gestion courante, la baisse de 278.153 euros (2,8%) est due à plusieurs facteurs :

- La fin du contrat de prestation d'animation-gestion des locaux associatifs, pour 360.000 euros d'économies.
- L'intégration du coût lié à la contribution directe de la ville au syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ), pour une dépense supplémentaire de 100.000 euros.
- L'achat de cinq berceaux supplémentaires en structure privée au sud de la commune, pour un montant de 45.000 euros.

Pour le reste, les évolutions sont d'ordre plus marginal. Notons qu'une partie de la contribution du budget principal de la ville aux budgets annexes (de l'ordre de 200.000 euros) a basculé sur la subvention au CCAS, suite au transfert de la résidence Croizat au CCAS.

A l'analyse des impacts financiers des mesures nouvelles sur ces trois chapitres de dépenses, il faut préciser les évolutions notables des chapitres 66, 67 et 68 :

- Au chapitre 66 des charges financières, une baisse de l'ordre de 120.000 euros due au faible niveau des taux d'intérêt, au profil d'amortissement de la dette et au désendettement assuré sur l'exercice 2016 (-2,3 millions d'euros).
- Au chapitre 67 des charges exceptionnelles, une diminution de l'ordre de 500.000 euros qui correspond à la dépense particulière de 2016 pour le protocole d'accord sur le projet « Les barges ».
- Au chapitre 68 des dotations aux provisions, le montant de l'exercice 2016 correspond à la mise en provision de recettes au titre du PAE Tase (financement de la réhabilitation du groupe scolaire Croizat).

En analyse financière, on peut ainsi préciser l'évolution des dépenses de fonctionnement :

	2016	2017		
		Périmètre constant	Mesures nouvelles	TOTAL
011- Charges à caractère général	14 057 808,00	14 051 358,00	550 000,00	14 601 358,00
012- Charges de personnel et frais assimilés	44 146 000,00	44 610 987,00	1 430 957,00	46 041 944,00
65- Autres charges de gestion courante	9 931 340,00	9 868 187,00	-215 000,00	9 653 187,00
Total des dépenses de gestion courante	68 135 148,00	68 530 532,00	1 765 957,00	70 296 489,00
66- Charges financières	1 552 000,00	1 431 000,00		1 431 000,00
67- Charges exceptionnelles	575 000,00	75 600,00		75 600,00
68- Dotations aux provisions	705 127,53			
Total des dépenses réelles de fonctionnement	70 967 275,53	70 037 132,00	1 765 957,00	71 803 089,00

Sur les dépenses de gestion courante, on peut observer la forte limitation de la progression des dépenses de fonctionnement à périmètre constant ; les charges à caractère général ainsi que les autres charges de gestion courante sont même en légère diminution.

Dans le cadre du plan d'économies sur les dépenses de fonctionnement, plusieurs marges de manœuvre complémentaires sont escomptées en cours d'année.

Au global, on peut souligner la faible progression des dépenses réelles de fonctionnement, limitée à **moins de 850.000 euros (1,18% par rapport à 2016)**.

2-2 : Les recettes de fonctionnement.

La structure des recettes de fonctionnement est la suivante :

	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
013- Atténuations de charges	350 000,00	303 500,00	-13,29%
70- Produits des services, du domaine et des ventes	2 606 581,00	3 050 344,00	17,02%
73- Impôts et taxes	42 055 892,00	43 528 892,00	3,50%
74- Dotations, subventions et participations	29 489 741,00	30 419 795,00	3,15%
75- Autres produits de gestion courante	751 770,00	802 600,00	6,76%
Total des recettes de gestion courante	75 253 984,00	78 105 131,00	3,79%
77- Produits exceptionnels	12 600,00	20 000,00	58,73%
78- Reprises sur provisions	705 127,53	70 000,00	-90,07%
Total des recettes réelles de fonctionnement	75 971 711,53	78 195 131,00	2,93%

Les atténuations de charges sont en diminution, avec un volume de régularisations moindre. Cette tendance déjà constatée en 2016 devrait se poursuivre en 2017.

Au chapitre 70 des produits de services, l'augmentation de l'ordre de 400.000 euros est due en premier lieu aux refacturations de dépenses (personnel, fluides) depuis le budget de la résidence Ambroise Croizat (environ 340.000 euros). A cela s'ajoute « l'effet volume » de plusieurs services (petite enfance, restauration scolaire), pour 20.000 euros. Le développement des accueils de loisirs devrait également donner lieu à une recette supplémentaire de 35.000 euros.

Au chapitre 73 des impôts et taxes, l'augmentation du chapitre de près de 1,5 million d'euros est due à la fiscalité directe, les reversements de la Métropole ne progressant pas. A ce titre, la prospective financière a réactualisé le montant des recettes de fiscalité directe au vu du réalisé de l'exercice 2015, de l'évolution physique des bases (nouvelles constructions, qui entraîneront en 2017 une augmentation physique des bases de l'ordre de 2,5% par rapport à 2016) et de la revalorisation annuelle des bases (anticipation de 1% pour 2017). Sans augmentation des taux municipaux, ceci conduit à une hausse notable par rapport à l'exercice 2016, qui avait été sous-évalué (produit réel attendu : 25,27 millions d'euros). La ville conduit également une étude sur la mise à jour de la taxe locale sur la publicité extérieure, ce qui devrait porter ses fruits en 2017.

	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
Fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières)	24 725 000,00	26 158 000,00	5,80%
Attribution de compensation reçue (Métropole)	14 257 146,00	14 257 146,00	0,00%
Dotations de solidarité communautaire (Métropole)	1 311 746,00	1 311 746,00	0,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	860 000,00	860 000,00	0,00%
Taxe sur l'électricité	650 000,00	650 000,00	0,00%
Taxe locale sur la publicité extérieure	240 000,00	280 000,00	16,67%
Autre	12 000,00	12 000,00	0,00%
TOTAL CHAPITRE 73	42 055 892,00	43 528 892,00	3,50%

Pour les dotations et participations (chapitre 74), l'augmentation est également notable (un million d'euros), du fait de plusieurs facteurs :

- La diminution par deux de l'effort financier demandé au bloc communal (décision du gouvernement lors de l'été) ; ceci conduit à une baisse de la dotation forfaitaire (DGF) en 2017 de 800.000 euros, contre 1,5 million d'euros en 2016 par rapport à 2015.
- La refonte des modalités d'attribution de la dotation de solidarité urbaine (DSU), qui conduit à la revalorisation de celle-ci à hauteur de 1,9 million d'euros par rapport au montant de 2016.
- L'augmentation des recettes partenariales dans le cadre des actions éducatives (accueils de loisirs agréés), de la petite enfance (augmentation du nombre de places), et des actions conventionnées dans le cadre de la préfiguration du nouveau plan national de rénovation urbaine (NPNRU), pour un montant global de l'ordre de 100.000 euros.
- La diminution des compensations d'exonération de la fiscalité locale, pour un montant estimé à 100.000 euros.

Enfin, le chapitre 75 des autres produits de gestion courante enregistre une augmentation de l'ordre de 50.000 euros, portée par les revenus des immeubles (facturation des charges aux usagers du patrimoine). Au chapitre 78, la reprise de provision correspond à des crédits mis en réserve pour la maintenance du patrimoine.

Ces évolutions sur les dépenses et les recettes de fonctionnement s'inscrivent dans le cap donné à notre prospective financière, qui passe par une amélioration de l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement, pour financer les dépenses d'équipement.

	2016	2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
Total des recettes réelles de fonctionnement	75 971 711,53	78 195 131,00	2,93%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	70 967 275,53	71 803 089,00	1,18%
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	5 004 436,00	6 392 042,00	27,73%

2-3 : Les dépenses d'investissement.

En termes budgétaires, les dépenses d'investissement de l'exercice 2017 se décomposent de la façon suivante :

	BP 2016	BP 2017
20- Immobilisations incorporelles	345 560,00	2 433 439,00
204- Subventions d'équipement versées	373 166,00	432 808,00
21- Immobilisations corporelles	490 000,00	7 141 660,00
23- Immobilisations en cours	5 549 660,00	4 450 478,00
211- GS Wallon	0,00	105 000,00
212- GS Grandclément réhabilitation	650 257,00	1 182 399,00
213- GS A.Croizat	4 440 000,00	3 015 000,00
215- Equipement R.Beauverie	1 925 096,00	8 392 618,00
216- Equipement O. Cartailhac	195 302,00	594 156,00
217- Développement numérique GS	498 000,00	584 000,00
800- Conseils de quartier	240 000,00	240 000,00
Total des dépenses d'équipement	14 707 041,00	28 571 558,00
16- Emprunts et dettes assimilées	4 425 000,00	4 750 378,00
Opérations pour compte de tiers	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	19 142 041,00	33 331 936,00

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement de la ville (PPFI), l'année 2017 est la plus conséquente en termes de volume de dépenses d'équipement. Les évolutions par chapitres les plus significatives touchent les chapitres 20 et 21. Au chapitre 20, ceci est dû au volume des dépenses de maîtrise d'œuvre sur plusieurs projets (groupes scolaires notamment). Au chapitre 21, il s'agit de l'impact des acquisitions foncières (écoles du Village et du Sud, square Kaeser).

Les dépenses d'équipement, qui constituent la grande majorité de ces dépenses, correspondent à la fois à des opérations pluriannuelles et à des dépenses d'ordre annuel. Les grands projets avec une traduction budgétaire significative en 2017 sont les suivants :

Opérations	Coût total	Dépenses 2017
Equipement intégré R. Beauverie	19 440 000,00	8 392 618,00
Rénovations et entretien du patrimoine et des espaces publics, moyens des services	3 342 580,00	3 342 580,00
Nouvelle école au sud (acquisition du foncier et études)	14 000 000,00	3 054 750,00
GS Croizat - réhabilitation / extension	7 500 000,00	3 015 000,00
Nouvelle école au Village (acquisition du foncier)	2 500 000,00	2 500 000,00
GS Grandclément - réhabilitation	3 900 000,00	1 182 399,00
Rénovation du planétarium (jardin astronomique, remplacement du simulateur)	2 235 000,00	1 142 470,00
Square Kaeser	1 285 000,00	985 000,00
GS Cartailhac	12 000 000,00	594 156,00
Plan numérique dans les écoles	1 250 000,00	584 000,00
Agenda d'accessibilité	3 235 502,00	561 902,00
Acquisition de terrain proche du château	500 000,00	500 000,00
Déploiement de la vidéoprotection	850 000,00	425 000,00
Autre (fonds de concours, ZAC,...)		2 291 683,00
TOTAL		28 571 558,00

En 2017, les dépenses de rénovation et d'entretien du patrimoine, ainsi que les moyens des services, se décomposeront de la façon suivante :

	Dépenses prévisionnelles 2017
Entretien et rénovation des équipements de petite enfance	75 000,00
Entretien et rénovation des équipements scolaires	712 580,00
dont travaux PPMS	297 580,00
dont travaux sur le GS Neruda	150 000,00
Entretien et rénovation des équipements scolaires	210 000,00
Entretien et rénovation des équipements scolaires	108 000,00
Entretien et rénovation des équipements de vie associative	65 000,00
Entretien et rénovation des bâtiments administratifs	740 000,00
dont travaux sur la mairie annexe et l'hôtel de ville	700 000,00
Mobilier et équipement des services municipaux et des écoles	360 000,00
Equipement informatique	300 000,00
Rénovation de l'éclairage public	392 000,00
dont zone d'activité Ouest (Lefebvre-Corona)	127 000,00
dont promenade Lénine	105 000,00
Travaux sur les espaces verts	45 000,00
Travaux sur la voirie communale	50 000,00
Budget d'investissement des Conseils de quartier	240 000,00
Travaux sur les cimetières	45 000,00
TOTAL	3 342 580,00

Il faut relever le poids significatif de la rénovation des bâtiments administratifs (700.000 euros, qui iront principalement sur la rénovation de la mairie annexe et sur l'aménagement intérieur de l'hôtel de ville). L'hôtel de ville connaîtra également des travaux d'accessibilité significatifs, qui toucheront tant la circulation aux abords que la signalétique. Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité (AD'AP), qui s'étale de 2016 à 2024 pour les équipements municipaux, l'année 2017 sera marquée par des travaux conséquents sur les groupes scolaires Vilar et Langevin.

A cela s'ajoutent plusieurs opérations structurantes : la mise en œuvre de l'ensemble des travaux au titre des plans particuliers de mise en sûreté dans les groupes scolaires (300.000 euros), près de 400.000 euros de travaux d'éclairage public (zone d'activité Ouest notamment), la reprise des volets et des menuiseries du groupe scolaire Neruda (150.000 euros), ou encore la reprise intégrale des sols du pôle culturel René Carrier (38.000 euros).

A ces dépenses d'équipement s'ajoute le remboursement en capital de la dette, pour un montant prévisionnel de 4.750.378 euros.

2-4 : Les recettes d'investissement.

Au budget 2017, les recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
13- Subventions d'investissement reçues	6 658 557,00	5 453 217,86	-18,10%
16- Emprunts et dettes assimilées	5 649 048,00	19 386 676,14	243,18%
Total des recettes d'équipement	12 307 605,00	24 839 894,00	101,83%
10- Dotations, fonds divers et réserves	1 820 000,00	2 090 000,00	14,84%
Opérations pour compte de tiers	10 000,00	10 000,00	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement	14 137 605,00	26 939 894,00	90,55%

Les subventions inscrites au budget primitif correspondent à des montants notifiés et en adéquation avec le montant des dépenses correspondantes. Il s'agira cependant pour la ville de mobiliser les financeurs potentiels sur plusieurs projets structurants de l'année prochaine (aménagement public, acquisitions foncières).

Projet subventionné	Organisme financeur	Montant 2017
Equipement intégré René Beauverie	ANRU	2 851 526,00
	Conseil régional	823 650,00
Remplacement du simulateur du planétarium	Dotation politique de la ville	656 027,00
	Réserve parlementaire	30 000,00
Vidéoprotection et PPMS	FIPD	290 810,00
GS Grandclément - réhabilitation (phase 3)	FSIPL	275 764,00
GS Wallon - réhabilitation	ADEME	160 117,00
EAJE Orange bleue	CAF	150 385,86
Agenda d'accessibilité	FSIPL	95 139,00
PACS	Métropole	65 799,00
Maison de quartier / Médiathèque - étude de programmation	ANRU	34 000,00
PIEE / GSUP	Métropole	20 000,00
TOTAL		5 453 217,86

Le niveau de l'emprunt d'équilibre inscrit au chapitre 16 correspond à un plafond d'autorisation, sur la base des dépenses d'investissement inscrites au budget. Les emprunts ne seront mobilisés qu'au regard des besoins effectifs en trésorerie de la ville. En effet, la souscription d'emprunt n'est possible qu'après autorisation d'un montant maximum par le Conseil municipal, qui peut évoluer par décision modificative. Il faut relever que la souscription d'emprunts par les collectivités a connu un encadrement renouvelé par le décret du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, qui énumère de façon limitative les indices sur lesquels ces emprunts peuvent être indexés et précise, concernant les formules d'indexation, les conditions dans lesquelles ces formules peuvent être considérées comme suffisamment simples ou prévisibles pour être conformes à la loi. La ville ne peut ainsi souscrire des emprunts « à risque ».

Par ailleurs, l'emprunt d'équilibre correspond à une variable d'équilibre du budget. A l'issue de la reprise des résultats du compte administratif, celui-ci sera réajusté à la baisse. En effet, le budget supplémentaire constatera un nouvel équilibre du budget ; sur l'exercice 2017, l'endettement anticipé (montant correspondant à la différence entre le volume prévisionnel des emprunts souscrits sur l'exercice moins les remboursements en capital de l'année) est envisagé à hauteur de 5 millions d'euros.

3- Les budgets annexes

3-1 : Le planétarium.

Le budget du planétarium se compose uniquement d'une section de fonctionnement. Il est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de **1.417.206 euros**, avec une subvention de la ville fixée pour 2017 à 815.000 euros (contre 849.218 euros en 2016). Ce montant ne constitue pas l'intégralité des recettes.

Les dépenses de ce budget se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
011- Charges à caractère général	565 343,00	562 363,00	-0,53%
Administration de la structure	28 400,00	27 400,00	-3,52%
Activité commerciale	28 000,00	28 000,00	0,00%
Communication	100 000,00	90 000,00	-10,00%
Pôle médiation / activités	170 443,00	179 363,00	5,23%
Gestion technique	33 500,00	33 500,00	0,00%
Gestion de l'immeuble	205 000,00	204 100,00	-0,44%
012- Charges de personnel et frais assimilés	848 557,00	839 743,00	-1,04%
65- Autres charges de gestion courante	30 000,00	15 000,00	-50,00%
Redevances pour concessions et brevets	30 000,00	15 000,00	-50,00%
67- Charges exceptionnelles	100,00	100,00	0,00%
TOTAL	1 444 000,00	1 417 206,00	-1,86%

Tout en prenant en compte le contexte de la réouverture de l'équipement à l'automne prochain, avec un nouveau simulateur, la ville tâche de réduire le coût financier du fonctionnement de l'équipement. Ainsi, au-delà des dépenses directes de ce budget, il s'agira de développer les synergies entre les services centraux de la ville et ceux de l'équipement (par exemple, en termes de communication et d'entretien des locaux).

Le budget du planétarium est équilibré en recettes de la façon suivante :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
70- Produits des services	404 000,00	424 000,00	4,95%
Billetterie	350 000,00	370 000,00	5,71%
Activités commerciales	54 000,00	54 000,00	0,00%
74- Dotations, subventions et participations	989 000,00	935 006,00	-5,46%
Part ville	849 218,00	815 000,00	-4,03%
Conseil régional	100 000,00	90 000,00	-10,00%
Participation emplois d'avenir	39 782,00	30 006,00	-24,57%
75- Autres produits de gestion courante	51 000,00	58 200,00	14,12%
Locations de salles	40 000,00	40 000,00	0,00%
Participations aux charges locatives	0,00	7 200,00	
Autres produits	11 000,00	11 000,00	0,00%
TOTAL	1 444 000,00	1 417 206,00	-1,86%

La part des produits des services est prévue en augmentation, notamment du fait du réaménagement du bâtiment avec la mise en place du nouveau simulateur. En parallèle, la part de subventions publiques diminuera.

3-2 : La maison des fêtes et des familles.

Le budget de la maison des fêtes et des familles se compose uniquement d'une section de fonctionnement. Il est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de **175.000 euros**, avec une subvention de la ville fixée pour 2017 à 55.000 euros. Ce montant ne constitue pas l'intégralité des recettes, principalement composées des recettes des usagers. La participation de la ville vient compenser le tarif préférentiel proposé aux vaudais pour leurs soirées dans l'équipement.

Les dépenses de ce budget se répartissent de la façon suivante :

	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
011- Charges à caractère général	82 000,00	79 000,00	-3,66%
012- Charges de personnel et frais assimilés	65 000,00	93 000,00	43,08%
Total des dépenses de gestion courante	147 000,00	172 000,00	17,01%
67- Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	150 000,00	175 000,00	16,67%

L'année 2016, première année de la gestion municipale de l'équipement, a permis de remettre à niveau la maison des fêtes et des familles, par un volume significatif de travaux de maintenance. L'année 2017 devrait permettre une stabilisation du volume des prestations du chapitre 011. En revanche, la gestion de l'équipement nécessite une présence renforcée d'agent technique, aussi cet investissement de la collectivité est répercuté sur le chapitre 012, avec une valorisation de davantage de dépenses de personnel. Ce volume de dépenses est également intégré à titre prévisionnel, dans l'optique d'une modification de l'utilisation de l'équipement ; celle-ci pourrait également être effective en journée en semaine, et pas seulement le week-end, ce qui nécessite une présence d'agents municipaux plus importante.

L'équilibre général du budget est assuré par les recettes suivantes :

	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
70- Produits des services, du domaine et des ventes	150 000,00	120 000,00	-20,00%
74- Dotations, subventions et participations	0,00	55 000,00	
Total des recettes de gestion courante	150 000,00	175 000,00	16,67%
Total des recettes réelles de fonctionnement	150 000,00	175 000,00	16,67%

Le niveau des produits des usagers s'avère moins important que prévu au moment de la reprise; en 2016, les recettes devraient plutôt atteindre 110.000 euros. Avec 120.000 euros, l'optique est que l'équipement atteigne un équilibre pérenne. La part de la ville est ainsi portée à 55.000 euros. Un des objectifs des années à venir sera également d'attirer une clientèle diversifiée sur l'équipement (séminaires, comités d'entreprises, etc...).

3-3 : La télésurveillance.

Le budget de la télésurveillance se compose uniquement d'une section de fonctionnement. Il est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de **40.000 euros**.

Les dépenses de ce budget se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
011- Charges à caractère général	2 500,00	3 000,00	20,00%
012- Charges de personnel et frais assimilés	45 500,00	35 000,00	-23,08%
65- Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	0,00%
67- Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,00%
TOTAL	50 000,00	40 000,00	-20,00%

Les frais de fonctionnement des chapitres 011 et 012 correspondent à des refacturations du budget principal de la ville, qui valorisent les coûts induits par la gestion des contrats de télésurveillance.

Aux chapitres 65 et 67, il s'agit de crédits inscrits à titre de précaution, pour d'éventuelles annulations de titres ou prise en compte de créances irrécouvrables.

Le budget est équilibré par les recettes tirées des contrats de télésurveillance :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
70- Produits des services	50 000,00	40 000,00	-20,00%
TOTAL	50 000,00	40 000,00	-20,00%

3-4 : Le SSIAD

Le budget du SSIAD se compose uniquement d'une section d'exploitation, soumise à la nomenclature M22 des établissements sociaux et médico-sociaux. Il est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de **475.920 euros**, avec une subvention de la ville fixée pour 2017 à 15.589 euros (contre 6.576 euros en 2016). En effet, l'équilibre du budget est principalement assuré par la dotation forfaitaire de l'Agence régionale de santé (ARS).

Pour 2017, la ventilation des dépenses est prévue de la façon suivante :

Dépenses d'exploitation	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	35 851,00	37 246,00	3,89%
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	408 694,00	413 958,00	1,29%
Groupe III- Dépenses afférentes à la structure	24 583,00	24 716,00	0,54%
TOTAL	469 128,00	475 920,00	1,45%

Au sein du groupe I, les dépenses sont principalement constituées des actes médicaux délégués, pour 30.000 euros. Cette évolution est notamment due à la complexité des pathologies. Sur le groupe II des dépenses de personnel, l'évolution demeure contenue. De même au sein du groupe III, où le principal poste de dépenses est constitué par les locations de véhicules (15.000 euros).

En parallèle, les recettes évoluent de la façon suivante :

Recettes d'exploitation	BP 2016	BP 2017	% évolution BP 2017 / BP 2016
Groupe I - Produits de la tarification	457 237,00	455 229,00	-0,44%
Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	11 891,00	20 691,00	74,01%
Groupe III- Produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00	
TOTAL	469 128,00	475 920,00	1,45%

La dotation forfaitaire de l'ARS va légèrement diminuer, du fait de la régularisation de la prise en charge des tickets restaurant (à charge de la ville, non intégrée dans le calcul des coûts de l'ARS). La subvention de la ville sera donc portée de 6.576 à 15.589 euros pour permettre l'équilibre du budget. Elle ne sera mobilisée qu'en fonction du niveau de consommation des dépenses d'exploitation.